

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/06/2024 - 9746 - 2018 B 04924 - 843 127 499 - 2K VTC

Désignation de l'entreprise		2KVTC		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		213 AVENUE MARECHAL JOFFRE		95100 ARGENTEUIL	
SIRET		8 4 3 1 2 7 4 9 9 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 1 1 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	20 591 030	4 929	15 662
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	20 591 048	4 929	15 662
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	2 726 074	2 726
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	2 412 086		2 412
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	5 138 098		5 138	
Total général (I + II)		110	25 729 112	4 929	20 800
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		50
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		14 314
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		14 864
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 786
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	3 150
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		5 936	
Total général (I + II + III)			180		20 800
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	38 082
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 2KVTC

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net							
ACTIF										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									
	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Fonds commercial</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	}	Fonds commercial			Autres				
	}		Fonds commercial							
		Autres								
Immobilisations corporelles	15 662									
Immobilisations financières										
	Total I	15 662								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production								
		Marchandises								
	Avances et acomptes versés sur commandes									
	Créances	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Clients et comptes rattachés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	}	Clients et comptes rattachés			Autres			2 726
	}	Clients et comptes rattachés								
		Autres								
	Valeurs mobilières de placement									
Disponibilités	2 412									
Charges constatées d'avance										
	Total II	5 138								
Total général (I + II)		20 800								
PASSIF										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	500								
	Écarts de réévaluation									
	Réserve légale	50								
	Réserves réglementées									
	Autres réserves									
	Report à nouveau									
	Résultat de l'exercice	14 314								
	Provisions réglementées									
	Total I	14 864								
Provisions pour risques et charges										
Total II										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 786								
	Autres dettes	3 150								
	Produits constatés d'avance									
	Total III	5 936								
Total général (I + II + III)		20 800								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *	217		218
						37 975
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	35	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	38 010	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	15 449
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		840	244	791
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	4 411
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	20 650	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	17 360	
Produits financiers (III)		280			294	
Charges financières (V)					294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 604	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	14 314	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	3 046	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	17 360	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	17 360	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **2KVTC**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	37 975	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	35	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	38 010	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	15 449	
	Impôts, taxes et versements assimilés	791	
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	4 411	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	20 650	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 360	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	442	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	2 604	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		14 314	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU 2KVTC** Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	462	34 993 464	17 491 466	17 502			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	3 089 474	476	3 089			
Immobilisations financières		480	482	484	486				
TOTAL		490	492	38 082 494	17 491 496	20 591			

II		AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice				Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546		
	Matériel de transport	550	552	18 011 554	14 290 556	3 721	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	1 208 564	566	1 208	
TOTAL		570	572	4 411 574	14 290 576	4 929	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

FBP Informatique 2024

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC				Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial		681	683				
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710	715	2			
Constructions		720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5			
Matériel de transport		750	755	6			
Autres immobilisations corporelles		760	765	7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :01/01/2023.....		et clos le :31/12/2023.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 3	SIREN		8 4 3 1 2 7 4 9 9
Dénomination de l'entreprise 2KVTC					
Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE					
Code postal		9 5 1 0 0	Ville ARGENTEUIL		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE			901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE			903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
				904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	KADDOURI	Prénom(s)	Kamel
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	30/10/1975	N° Département	92300	Commune	LEVALLOIS PERRET
				Pays	FR
Adresse : N°	213	Voie	Avenue du Marechal Joffre		
Code postal	95100	Commune	ARGENTEUIL	Pays	FR

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 4 3 1 2 7 4 9 9

Dénomination de l'entreprise 2KVTC

Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE

Code postal 9 5 1 0 0

Ville ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2024

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	843127499
Désignation du déclarant	2KVTC
	213 AVENUE MARECHAL JOFFRE
	95100 ARGENTEUIL
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input type="checkbox"/> Pas de conseil		
	<input type="checkbox"/> Comptable	SAS	DBO EXPERT
	<input type="checkbox"/> Cabinet Conseil		
	<input checked="" type="checkbox"/> Expert - Comptable		

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

certifié conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime d'imposition

Déclaration souscrite pour le calcul d'ensemble du groupe Régime d'imposition
PME innovantes, cocher la case ci-contre
Option pour le régime spécial des entreprises de faible tonnage, art. 209 D 8 (entreprises de faible tonnage), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SASU Adresse du siège social:
SIRET 8 4 3 1 2 7 4 9 9 0 0 0 1 3 Mél :
Adresse du principal établissement: 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL Ancienne adresse en cas de changement:

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:
SIRET

C ACTIVITES

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 % 17 360 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0%
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du
cotée (indiquer + ou - selon le cas) taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

E IMPÔTS (cf. notice de l'impôt sur le revenu n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de l'impôt sur le revenu n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de l'impôt sur le revenu n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H ENTREPRISES GOUVERNÉES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYÉES PAR PAYÉES COORDONNÉES (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom/Adresse N°

I COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse de l'expert-comptable ou expert comptable Nom et adresse du conseil
SAS DBO EXPERT 149 Avenue de la Division Lecl 93350 LE BOURGET Tél: 0184212449

CGA/OMGA (cocher la case correspondante) Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date: 24/05/2024 Lieu: LE BOURGET
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire: Signature: *[Signature]*

Examen de conformité

EBP Informatique 2024

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 Juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 14 314 € qui sera affecté à la manière suivante :

- | | |
|-------------|----------|
| - Dividende | 14 314 € |
|-------------|----------|

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2023.

KK

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire.

Monsieur KADDOURI Kamel



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 juin à dix heures

L'Actionnaire de la Société « **2K VTC** »
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 500 €, s'est réunie au
Siège Social sur convocation de la présidence.

EST PRESENT :

- **Monsieur KADDOURI Kamel** 100% Actions

Soit au total Composant 100% du Capital Social. 100% Actions
=====

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur KADDOURI Kamel, Président**

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente,
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2023.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Actionnaires avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

kk

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus au président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 14 314 € qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividende 14 314 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

K/K

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 Juin 2024

Monsieur,

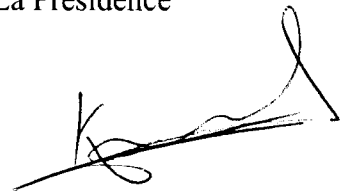
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 Juin 2024

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

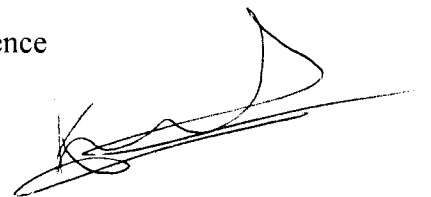
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 14 314 € qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes	14 314 €
--------------	----------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La Présidence



2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 30 Juin 2024

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	37 975 €
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	38 010 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	20 650 €
- Les charges exceptionnelles	442 €
- Les produits exceptionnels	0 €
- L'impôt sur les bénéfices	2 604 €
- Laissant apparaître un bénéfice de	14 314 €

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	15 449 €
- Dotations aux amortissements	4 411 €
- Impôts et taxes	791 €

KK

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 14 314 € qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes 14 314 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, **12 939 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2019 et **8 367 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2020 et **6 512 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2021 et **15 590 €** de dividendes ont été distribué sur l'exercice 2022.

APPROBATION DES REMUNERATIONS DES PRESIDENTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le Président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2023.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **0 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve

La Présidence

